

Dispositif de revitalisation commerciale

VILLEDIEU INTERCOM

Présentation du dispositif

Villedieu Intercom accompagne les créations/reprises et transmissions au sein de ses communes afin de redynamiser le commerce et d'accroître l'attractivité du territoire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les activités suivantes :

- les commerces indépendants,
- les artisans et services immatriculés au Répertoire des Métiers ou au RCS.

Sont concernées les entreprises ayant une activité inexistante sur le territoire (pas de concurrence aux commerces existants).

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'aide soutient les projets d'installation dans un local commercial vacant. Les entreprises bénéficiaires devront s'installer en centre-bourg.

— Dépenses concernées

Sont exclues du dispositif :

- banques,
- agences immobilières et de voyage,
- activités saisonnières,
- professions libérales,
- pharmacies,
- grandes enseignes nationales et groupes.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide consiste en la prise en charge du loyer à hauteur de 50%, plafonnée à 250 € mensuel sur 3 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Directeur du développement territorial et de l'attractivité au 02 33 90 17 90.

Organisme

VILLEDIEU INTERCOM

- 11 rue Pierre Paris
50800 VILLEDIEU-LES-POÊLES-ROUFFIGNY
Téléphone : 02 33 90 17 90
E-mail : accueil@villedieuintercom.fr